



Demande de renseignements pour un regroupement familial

Par **salwa1977**, le **29/02/2008** à **17:54**

bonjour à vous tous,

Mon mari a une carte résident de 10 ans, un cdi, et il gagne plus que le smic. On s'est marié durant l'année 2006, nous avons un fils qui maintenant a 9 mois et qui est née en france car durant mes congés de maternité je suis allée accouchée làbas. Je suis retourné au sénégâl quand mon fils a eu ces 3 mois (il a eu son titre d'identité républicain) pour que mari puisse déposer une demande de regroupement famililal. Il l'a fait durant le mois d'août et donc il y'a eu les différentes visites de la mairie et de l'anaem. Mais malheureusement il a reçu le 23 janvier un avis défavorable du préfet pour motif que son appatement bien que spacieux (60m2) ne comportait qu'une seule chambre, donc absence de la chambre d'enfant. Donc actuellement il est a la recherche d'un autre appartement et cela est un véritable casse tête pour lui car par manque de temps (ils descend tard) pour visiter ce qu'on lui propose. Donc s'il trouve quelque chose, il doit adresser une lettre de recours au prefet au plus tard le 23 Mars. Mais puiqu'un malheur ne vient jamais seul, on s'est rendu compte aussi que la mairie (au senegal) là où a été constaté notre mariage civil, n'a pas bien transcrit le mariage, donc ce qu'ont m'a proposé de le faire dans un autre état civil et ceci a été fait, donc là on m'a délivré un autre livret de famille et acte de mariage que j'ai envoyé à mon mari, afin que notre fils soit dans le nouveau livret. La mairie en france, là où a été déclaré notre fils accepté et l'a inscrit dans le nouveau livret.

Donc la question que je me posais était, est ce que dans le recours que va faire mon mari au préfet, doit il mentionner ce fait? doit t'il fournir à la dass (anaem) ces nouveaux documents afin qu'il le signale au consulat de france au senegal? ou au niveau du consulat de france au sénégâl, est ce moi qui doit leur signaler ce changement. Ce dont j'ai peur c'est qu'au niveau du consulatqu'on pense à une fraude car ils ils sont vraiment compliqué.

Excusez moi, j'étais trop longue, mais je suis vraiment tracassé et je ne dors même plus, ainsi que mon mari. On lui manque tellement!

J'attends vos réponse, je vous en serez vraiment reconnaissante.

Par **douge**, le **03/03/2008 à 12:06**

bonjour,
je pense qu'il serait profitable que vous fournissez les nouveaux documents accpetés par la mairie en france !
cela prouvera votre bonne foi mais bon , renseignez vous quand même car il y a toujours un risque .Est ce que votre mari prend un avocat pour son recours ou pas ?
s'il a un CDi , il peut faire une demande de 1% logement avec son travail s'il dispose de ce service, peu être qu'il trouvera facilement un logement plus grand
bon courage, on est souvent tous passé par là et je sais comment est le stres !!!

Par **salwa1977**, le **03/03/2008 à 15:37**

bonjour,
je pense qu'il serait profitable que vous fournissez les nouveaux documents accpetés par la mairie en france !
cela prouvera votre bonne foi mais bon , renseignez vous quand même car il y a toujours un risque .Est ce que votre mari prend un avocat pour son recours ou pas ?
s'il a un CDi , il peut faire une demande de 1% logement avec son travail s'il dispose de ce service, peu être qu'il trouvera facilement un logement plus grand
bon courage, on est souvent tous passé par là et je sais comment est le stres !!!

bonjour,
merci pour les conseils, mais je ne comprends quand tu écris "**s'il a un CDi , il peut faire une demande de 1% logement avec son travail s'il dispose de ce service, peu être qu'il trouvera facilement un logement plus grand "**
c'est quoi ce service?
merci d'avance

Par **douge**, le **03/03/2008 à 17:11**

c'est un service que sa boîte met en place pour les salariés , il s'inscrit et constitue un dossier de logement , si son dossier est accepté , on lui trouve des logements qui correspond aux critères quil a donné et il visite , et si ça lui correspond, il réserve l'appartement
ce qui est bien , c'est que c'est vraiment moins chere que les particuliers et on trouve de bons logements, dis lui de se renseigner dans sa boîte